

Aménagement du territoire

Bassins a anticipé à son profit les effets de la LAT

Le village possède une belle réserve de terrains constructibles qu'il ne veut pas développer. Un cas rare dans la région

Raphaël Ebinger

Les effets négatifs de la LAT reviennent en boucle dans la bouche de toutes les autorités politiques, comme on a pu l'entendre lors de l'assemblée des syndicats ou celle du Conseil régional de Nyon. Le gel des surfaces constructibles qu'implique la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a pris au piège la plupart des collectivités publiques. Pour suivre la croissance démographique, celles-ci sont contraintes de créer de nouvelles zones constructibles qu'elles ne possèdent pas. Plusieurs projets sont ainsi aujourd'hui au point mort.

Dans ce concert de plaintes et de critiques exacerbées, une commune fait figure d'exception. Bassins a la particularité d'avoir pris de l'avance sur l'application de la loi. Elle a ainsi réussi à maintenir des réserves constructibles sans volonté de les développer. Et elle négocie aujourd'hui avec des Municipalités pour envisager des échanges de droits de construction. C'est-à-dire que les terrains de Bassins, soit 15000 m², pourront compenser le développement de projets ailleurs dans le canton.

Anticipation payante

Pour parvenir à cette situation, Bassins n'a pas hésité une nouvelle fois à se démarquer de ses voisins, elle qui est hors du Conseil régional de Nyon et qui résiste à la nouvelle organisation régionale des pompiers, notamment. «Quand nous avons pris connaissance des directives de la LAT mises en consultation par Berne au milieu des années 2000, nous avons estimé que cette loi n'allait plus beaucoup bouger, explique le syndic, Didier Lohri. Nous avons donc pris en compte ses principes pour pouvoir anticiper sa mise en œuvre. On m'a à nouveau pris pour un fou à cette époque. Mes collègues syndics ne croyaient pas que le texte serait adopté sans de grandes modifications...»

Entre 2006 et 2007, près de 15000 m² en zone intermédiaire ont été placées en zone constructible. Sur ces terrains, dont une



Le syndic de Bassins, Didier Lohri, devant les terrains affectés en zone villas qui servent à compenser une partie de l'extension de la zone artisanale d'Arzier-Le Muids. FLORIAN CELLA

partie appartenait à la Commune, près de 110 habitants se sont installés. Un développement dont Bassins ne pouvait pas se passer, selon Didier Lohri: «Pour que la commune reste autonome économiquement et structurellement, elle doit compter entre 1300 et 1400 habitants, explique ce chantre de l'autonomie communale. Aujourd'hui, notre population atteint 1330 âmes.»

L'opération s'est réalisée en accord avec le Canton, puisque les règles en vigueur ont été respectées. Pour répondre aux exigences du plan directeur cantonal, la Commune a par exemple rallongé le parcours de sa ligne de bus pour desservir une des parcelles réaffectées. Un autre avantage de l'anticipation est d'avoir permis à des privés de construire sur leurs ter-

rains, qui dès lors ne risquent plus d'être déclassés et ainsi perdre de la valeur.

Légalisation en 1979

Aujourd'hui, la commune de Bassins possède donc une surface de 15000 m² en zone villas. «Elle avait été légalisée en 1979, note le syndic. Un projet avait capoté il y a plusieurs années. Nous l'avons maintenue constructible. Elle sera utile pour compenser le développement dans d'autres communes vaudoises. Car, à Bassins, la densification ne se fera plus que dans le centre du village.»

Cette réserve est une aubaine pour certaines collectivités publiques (*lire ci-dessous*). Et pour Bassins, qui se fait indemniser par ses partenaires la perte de valeur de ses terrains. «Nous souhaitons al-

ler vite dans ces opérations, souligne Didier Lohri. Si le Canton devait un jour légiférer pour régler les aspects liés aux compensations entre les communes, nous pourrions tous perdre au change.»

Le Canton n'en est pas encore là. Il a reçu le bilan des réserves en zones à bâtir dûment complété par les communes. A fin janvier, le processus de validation devrait être terminé. «Environ 70% des communes sont aujourd'hui surdimensionnées. Selon le Plan directeur cantonal en vigueur, celles dont les capacités d'accueil dépassent nettement les besoins devront réduire leurs réserves», indique Florence Golaz, adjointe au chef du Service du développement territorial. Un travail que Bassins a aujourd'hui pratiquement bouclé.

Une chance pour Champagne et Arzier

● Bassins a commencé les négociations avec sa voisine Arzier-Le Muids et avec Champagne, qui cherchent des surfaces de compensation en vue de développements territoriaux.

Arzier aimerait étendre la zone artisanale où se situe le garage Suzuki, au-dessus du Muids. «L'objectif est de l'agrandir de 15000 m² en direction de la gare de Bassins pour permettre aux artisans installés dans la zone village de se déplacer», note le syndic

Eric Hermann. Dans ce cas, un accord est en passe d'être trouvé avec Bassins pour compenser 4000 m². «Ce sera aussi l'occasion de donner la possibilité à nos entreprises de s'y développer, imagine Didier Lohri. Et, en renforçant l'importance de cette zone artisanale, nous nous donnons les moyens de sauver la halte de Bassins, toute proche, sur la ligne du Nyon - Saint-Cergue.»

Avec Champagne, un accord est presque signé pour une compensation de 8000 m²

pour réaliser l'agrandissement du centre sportif et du site scolaire. Cette démarche avec la Commune nord-vaudoise étonnera certainement des élus du district de Nyon, qui peinent à trouver des solutions de compensation pour certains de leurs projets. C'est aussi un joli pied de nez à certains de ces élus persuadés que les communes du nord du canton possèdent une grande quantité de terrains constructibles susceptibles de compenser le développement du district de Nyon.

L'Institution de Lavigny aura son nouvel internat

Le chantier d'une nouvelle structure scolaire devrait être lancé en janvier. Un accord a été trouvé avec l'ultime opposant au projet

La nouvelle est tombée peu avant les fêtes de fin d'année: l'Institution de Lavigny, qui s'occupe de personnes atteintes dans leur autonomie, pourra construire son internat scolaire. Elle a trouvé un accord avec l'ultime opposant au projet. «Les travaux vont pouvoir démarrer le mois prochain, se réjouit Thierry Siegrist, directeur. Nous sommes ravis que ce dossier se débloque enfin. Si tout se passe bien, nous pourrions accueillir les enfants dans la nouvelle structure pour la rentrée scolaire de 2016.»

Pour mémoire, ce nouveau bâtiment, qui prendra en charge 18 jeunes en difficulté d'apprentissage, était bloqué par une procédure pendante au Tribunal fédéral. «Un voisin direct avait recouru contre l'octroi du permis de construire au Tribunal cantonal

pour des questions d'interprétation du règlement communal, liée notamment à la forme du toit. Une fois débouté, il avait porté l'affaire à l'échelon supérieur», poursuit Thierry Siegrist.

Dernièrement, l'Institution de Lavigny a toutefois réussi à trouver un terrain d'entente et le recours a été finalement retiré. «Nous avons dû légèrement revoir notre projet, explique encore le directeur. Le mur prévu entre le futur internat et sa maison sera abaissé d'un peu moins de 1 mètre.» De son côté, l'opposant confirme l'accord, mais ne souhaite pas s'exprimer davantage sur cette affaire.

Le futur internat remplacera l'actuelle structure scolaire, qui accueille aujourd'hui dix jeunes. Il prendra place à l'ouest du site, sur un terrain qui jouxte le village. Ce bâtiment fait partie des nouvelles constructions prévues dans ce secteur par l'Institution de Lavigny. Elle est en train de construire deux immeubles de 29 logements. **L.B.**

Tannay

Le référendum sur le port aboutit

Le sort du projet d'agrandissement du port du Torry, à Tannay, se jouera dans les urnes en mars prochain. Le référendum lancé contre le plan partiel d'affectation (PPA) a en effet abouti. Dans le détail, les référendaires ont recolté 328 signatures valables, alors que le nombre de paraphes requis était de 138 - soit 15% des électeurs. L'extension du port du Torry prévoit d'ajouter 200 places d'amarrage à la septantaine existantes. Les opposants estiment que le projet est disproportionné. **N.R.**

Il a dit

«Le futur quartier de la gare est un projet phare dans le développement de Morges»



Vincent Jaques
Syndic de Morges

Le chiffre

177

En centaines de milliers de francs, c'est le déficit que prévoit le budget 2015 de la Commune d'Allaman, pour un total de charges de 2,44 millions. Les conseillers communaux l'ont approuvé la semaine dernière. Une adoption qui ne souffre d'aucune contestation, le Conseil l'ayant approuvé à l'unanimité moins deux abstentions. La Côte ajoute que «la Commission des finances, souvent critique à l'égard de la Municipalité, a recommandé d'approuver le préavis». **E.BZ**

Allaman

Incendie au Littoral Centre

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi, à 3 h du matin, au Littoral Centre Allaman. Un chalet de Noël situé dans le complexe a pris feu et provoqué un fort dégagement de fumée, indique la police cantonale. Le déclenchement de l'extincteur a permis d'éviter que d'autres chalets ne s'embrasent, mais a causé une inondation. Une trentaine de pompiers se sont déployés sur place pour éteindre totalement l'incendie et pomper l'eau. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes du sinistre. **G.S.**

Saint-Cergue Le Train en Fête pose plus de 100 mètres de rails miniatures au Centre du Vallon



1. Jean-Michel Mayor, concepteur et constructeur de la grande maquette depuis trente ans.
2. Véronique Reynaud et Denise Mayor.
3. Alexandre Vidal.

Photos Philippe Maeder

Retrouvez toutes les photos sur clac-clac.24heures.ch